

## PREPARER SON INSCRIPTION EN FORMATION

A l'issue des tests d'entrée, le jour du positionnement (le 13 décembre), se déroule l'inscription en formation BPJEPS AGFF (janvier - décembre 2013).

La situation au regard de l'alternance et du financement est alors étudiée selon les possibilités suivantes :

### 1) Contrat ou période de professionnalisation

Renseigné par l'EMSP et signé par l'employeur et le stagiaire

#### Financement

La formation est prise en charge partiellement ou dans son intégralité, en fonction de l'acceptation du fonds de formation ou OPCA (AGEFOS ou OPCALIA)

#### Alternance

20h par semaine en contrat de travail au sein d'une structure d'accueil

### 2) Prise en charge de la formation

Conseil Régional, Villes, Club, Pôle Emploi, CAF, DIF, CIF, plan de formation, FAJ...  
Avec présentation des pièces justificatives

#### Financement

La formation peut être prise en charge partiellement ou dans son intégralité par un ou plusieurs financeurs  
Chèque de caution de 7500 € à remettre à l'EMSP

#### Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

### 3) Financement individuel : 7500 €

#### Financement

A régler par chèque à l'ordre du CESA, remis en banque au 31 janvier 2012

#### Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

### 4) Financement individuel via un prêt étudiant avec la Société Générale - partenaire du CESA

#### Financement

Possibilité de débiter le remboursement des échéances 1,2 ou 3 ans après le début de la formation  
Prêt jusqu'à 9 ans, à taux préférentiel (2,82 %)  
**Exemple** : début du remboursement en janvier 2014, puis 137 € par mois pendant 5 ans  
Chèque de 7500 € à remettre à l'ordre de l'EMSP, remis en banque au 31 janvier 2012, après acceptation

#### Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

+ Offres privilèges dans le cadre d'une ouverture de compte d'un étudiant CESA, avec ou sans prêt